

RÉSOLUTION
2021-008

APPROBATION DE DÉPENSES JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les dépenses prévues dans les listes suivantes, préparées par Julie Bérubé, adjointe, en date du 16 août 2021 :

1. Liste des dépenses incompressibles payées par paiements directs, juillet 2021, pour un montant total de 48 096,84 \$;
2. Liste des dépenses incompressibles payées par chèques, juillet 2021, pour un montant total de 6 041,65 \$;
3. Liste des dépenses autorisées par la directrice générale et payées par chèques, juillet 2021, pour un montant total de 6 868,65 \$,
4. Liste des dépenses autorisées par résolution et payées par chèques, juillet 2021, pour un montant total de 10 733,10 \$;
5. Liste des dépenses autorisées par la directrice générale et payées en ligne, juillet 2021, pour un montant total de 1 120,59 \$;

D'APPROUVER le paiement des chèques portant les numéros 6089 à 6130, à l'exception des chèques 6115, 6116, 6120, 6124, 6125, 6127 et 6129 qui sont annulés , conformément au *registre des chèques de juillet 2021*, préparé par Julie Bérubé, adjointe, en date du 16 août 2021.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président